

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

20 juin 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 20 juin 2016, à 19 h 58, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
Michel Roy, conseiller
M^{me} Julie Parent, conseillère

Était absent : M. Yves S. Bergeron, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

185-06-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points 10.1 à 10.4:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 6 juin 2016
6. Administration
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de mai 2016
 - 6.2 Renouvellement des assurances de biens et de responsabilités – 5 ans, UMQ ou MMQ
 - 6.3 Mouvement de personnel
 - 6.4 Ouverture appel d'offres VM-2016-TP-04 – Tondeuse à fléau usagée
 - 6.5 Demande de dons – Centraide 2016
 - 6.6 Adoption du règlement n° 499 – Règlement concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec
 - 6.7 Adoption du règlement n° 500 – Règlement concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec
 - 6.8 Adoption du règlement n° 501 – Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec

- 6.9 Adoption du règlement n° 502 – Règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec
- 6.10 Adoption du règlement n° 503 – Règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec
- 6.11 Adoption du règlement n° 504 – Règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec
- 7. Transport
 - 7.1 Salaire journalier
 - 7.2 Approbation des travaux admissibles MTQ – PAARM
- 8. Urbanisme et développement du territoire
 - 8.1 Demande stationnement et facturation – Les Chocolats Martine inc.
 - 8.2 Dérogation mineure – 13, rue Dollard
 - 8.3 Dérogation mineure – 49, rue Notre-Dame-de-Lourdes
- 9. Loisirs et culture
 - 9.1 Acceptation des travaux – Piste cyclable
 - 9.2 Avis de motion – Tarification des loisirs (aréna et piscine)
- 10. Divers
 - 10.1 Soumission – Portes vestiaires piscine
 - 10.2 Demande de la Mésange de Ville-Marie – Coûts des travaux d'aqueduc – Chemin de Fabre
 - 10.3 Approbation du logo – Affiche Foire Gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est Ontarien
 - 10.4 Tour de l'Abitibi-Témiscamingue
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

186-06-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2016

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, M. Bernard Flebus, se retire de la réunion, il est 20 h 31.

Le pro-maire, M. Mario Lefebvre, préside maintenant la réunion.

ADMINISTRATION

187-06-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2016

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de mai 2016, s'élevant à 142 703,80 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 73 216,58 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de mai 2016 s'élevant à 92 034,95 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, M. Bernard Flebus, est de retour et reprend la présidence de la réunion, il est 20 h 35.

188-06-16

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITÉS – 5 ANS, UMQ OU MMQ

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des assurances engage la Ville pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se doit de comparer le prix et les services offerts par les compagnies d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville fait partie d'un regroupement de l'Abitibi-Témiscamingue par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est plus que concurrentielle à l'offre de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ représente plus de 1 050 municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ a fait ses preuves au cours des 13 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ offre plusieurs services ne nécessitant aucun coût pour la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADHÉRER à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au cours des prochains mois, et ce pour une période de cinq ans.

D'ACCEPTER le projet de proposition d'assurance d'un montant estimé à 36 579 \$ plus les taxes applicables et ce à partir du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-06-16

MOUVEMENT DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire maintenir une qualité de service auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville de Ville-Marie doit procéder à l'embauche d'étudiants à la bibliothèque pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE ce sont les responsables de la bibliothèque qui désirent faire des recommandations aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la nomination d'Élizabeth Mayer à titre d'étudiante préposé à la bibliothèque pour la période estivale 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190-06-16

OUVERTURE APPEL D'OFFRES VM-2016-TP-04 – TONDEUSE À FLÉAU USAGÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'appel d'offres VM-2016-TP-04 s'est déroulée le 10 juin 2016 devant M. Martin Lecompte, directeur général, ainsi que M. Roland Pefoyo Koné, M. Éric Loiselle, et M^{me} Line Lavallée, tous les trois employés de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été déposée au bureau municipal de la Ville de Ville-Marie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de M. Richard Dessureault au montant de 100 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191-06-16

DEMANDE DE DON – CENTRAIDE 2016

CONSIDÉRANT QUE Centraide Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec invite la Ville de Ville-Marie à faire un don afin de leur permettre de continuer de soutenir la soixantaine d'organismes et projets qui travaillent activement à soutenir la réussite des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE de donner à Centraide c'est poser un geste concret pour briser le cycle de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans notre communauté et ainsi multiplier les possibilités;

CONSIDÉRANT QUE toute la population est appelée à faire des dons;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la demande de Centraide Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

192-06-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 499 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'EAU POTABLE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n^o 499 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 16 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n^o 499 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

193-06-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 500 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ALARMES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n^o 500 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 16 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 500 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

194-06-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 501 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n° 501 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 16 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 501 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

195-06-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 502 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n° 502 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 16 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 502 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

196-06-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 503 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n° 503 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 16 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 503 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

197-06-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 504 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n° 504 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 16 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 504 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

198-06-16

SALAIRE JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Girard a été engagé comme étudiant pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT QUE M. Girard démontre beaucoup d'ardeur au travail et qu'il est consciencieux;

CONSIDÉRANT QUE M. Girard demande à la Ville de l'intégrer dans l'équipe municipale à titre de journalier temps plein saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit tenir compte de la relève étant donné le départ imminent d'un employé municipal saisonnier d'expérience en 2017.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER que M. Girard agira comme journalier temps plein saisonnier à partir du 20 juin 2016.

DE MODIFIER son salaire en respectant la convention collective des employés municipaux à partir du 20 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

199-06-16

APPROBATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES MTQ – PAARM

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports offre annuellement aux municipalités la possibilité de demander une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration de chaussée ont été effectués sur certains tronçons pour les rues Cartier, Lartigue Sud et Notre-Dame Nord;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au programme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les dépenses d'un montant de 3 140,53 \$ pour les rues Cartier, Lartigue Sud et Notre-Dame Nord.

DE FAIRE PARVENIR la demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le maire, M. Bernard Flebus, se retire de la réunion, il est 20 h 47.

Le pro-maire, M. Mario Lefebvre, préside maintenant la réunion.

DEMANDE DE STATIONNEMENT ET FACTURATION – LES CHOCOLATS MARTINE INC.

Ce point est reporté à une prochaine séance.

Le maire, M. Bernard Flebus, est de retour et reprend la présidence de la réunion, il est 20 h 58.

200-06-16

DÉROGATION MINEURE – 13, RUE DOLLARD

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° 2016-06 pour la propriété située au 13, rue Dollard (lot n° 3 099 788 au cadastre du Québec), à Ville-Marie est présentée en raison d'un élément de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement n° 458 de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à corriger l'irrégularité suivante qui a été déclarée dans le certificat de localisation préparé par M. Paul-André Tremblay, arpenteur-géomètre en date du 6 avril 2016, soit :

- Le garage devrait se situer à au moins un mètre (1m) des limites sud-est et arrière du lot. Il se situe présentement à des distances variant entre trente-et-un centièmes de mètre (0,31m) et trente-cinq centièmes de mètre (0,35m) de la limite sud-est en allant du nord-est vers le sud-ouest et à des distances variant entre quatre-vingt-un centièmes de mètre (0,8m) et soixante-dix-neuf centièmes de mètres (0,79m) de l'arrière ligne en allant du nord-ouest vers le sud-est.

CONSIDÉRANT QUE l'irrégularité ne respecte pas les marges de recul comme le prescrit le règlement de zonage n° 458;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte aux propriétaires voisins au niveau de la jouissance de leur propriété et de leurs biens.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Richard Dessureault conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure n° 2016-06 sur l'implantation du garage du 13, rue Dollard (lot n° 3 099 788).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201-06-16

DÉROGATION MINEURE – 49, RUE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° 2016-07 pour la propriété située au 49, rue Notre-Dame-de-Lourdes (lot n° 3 098 958 au cadastre du Québec), à Ville-Marie est présentée en raison d'un élément de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement n° 458 de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à corriger l'irrégularité suivante qui a été déclarée dans le certificat de localisation préparé par M. Paul-André Tremblay, arpenteur-géomètre en date du 7 juillet 2009, soit :

- La remise devrait se situer à une distance minimum de un mètre (1,0m) de la limite nord-est du lot. Elle se situe présentement à des distances variant entre trente-cinq centièmes de mètre (0,35m) et quarante centièmes de mètre (0,40m) en allant du nord vers le sud pour la partie la plus rapprochée de la limite et à soixante centièmes de mètre (0,60m) pour la partie la plus éloignée à son extrémité nord.

CONSIDÉRANT QUE l'irrégularité ne respecte pas les marges de recul comme le prescrit le règlement de zonage n° 458;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte aux propriétaires voisins au niveau de la jouissance de leur propriété et de leurs biens.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure n° 2016-07 sur l'implantation du bâtiment du 49, rue Notre-Dame-de-Lourdes (lot n° 3 098 958).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

202-06-16

ACCEPTATION DES TRAVAUX – PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QU'UNE aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien de la Route verte pour la Circonscription électorale de Rouyn-Noranda -Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'aide est géré par la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT);

CONSIDÉRANT QUE les dépenses au montant de 2 650 \$ ont été réalisées pour l'entretien de la piste cyclable pour la saison 2015 par la Ville de Ville-Marie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le montant des dépenses effectuées en 2015 au montant de 2 650 \$.

DE PROCÉDER à la demande d'aide financière auprès de la MRCT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

203-06-16

AVIS DE MOTION – TARIFICATION DES LOISIRS (ARÉNA ET PISCINE)

M. Mario Lefebvre, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant la tarification des loisirs (aréna et piscine).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

204-06-16

SOUSSION – PORTES VESTIAIRES PISCINE

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été expédiées à plusieurs entrepreneurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 17 juin 2016 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse est celle de BG Construction au montant de 5 761 40 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de BG Construction au montant de 5761,40 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

205-06-16

DEMANDE DE LA MÉSANGE DE VILLE-MARIE- COÛTS DES TRAVAUX D'AQUEDUC – CHEMIN DE FABRE

CONSIDÉRANT QU'une demande de participation financière a été demandée par l'entreprise en juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande le conseil a confirmé la participation de l'entreprise à 50 % pour un montant estimé à 8 750 \$;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle rencontre a eu lieu le 20 juin 2016 à 9 h;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise au départ portait sur le développement à long terme de tous les terrains;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a fait les démarches auprès d'un service d'ingénierie afin d'étudier le projet dans son ensemble;

CONSIDÉRANT QU'après cette analyse les dépenses pour développer l'ensemble des terrains sont trop élevées;

CONSIDÉRANT QUE le projet se limitera à moyen terme à un projet de huit logements;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise croit qu'elle ne doit pas payer pour bénéficier des services d'infrastructures en eau et égout car ces services sont normalement offerts au moment d'une construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville bénéficiera à court terme de revenus de taxation permettant d'atténuer le coût rapidement étant donné l'ampleur du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise demande que les coûts soient complètement assumés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la Ville de Ville-Marie ne dessert pas les services elle procède à la facturation des services selon le cas;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie ne veut pas créer de précédent.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER à la Mésange de Ville-Marie d'assumer 40 % des coûts pour les travaux de raccordements d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

206-06-16

APPROBATION DU LOGO – AFFICHE FOIRE GOURMANDE

CONSIDÉRANT QUE la foire gourmande se tiendra les 12-13 et 14 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette affiche fait mention de la Ville de Ville-Marie comme étant un partenaire majeur de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont unanimes quant à l'originalité et la beauté de l'affiche;

CONSIDÉRANT QUE toutes les informations nécessaires à la présentation de l'évènement se retrouvent sur l'affiche 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le logo en enlevant le mot ville et en laissant seulement Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

207-06-16

TOUR DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été logée de la part de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT) concernant le niveau de participation de la Ville de Ville-Marie et des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE les besoins consistent principalement à la recherche de bénévoles, de matériel et de services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie n'a pas les effectifs disponibles afin de procéder aux recherches de bénévoles pour cet évènement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Bernard Flebus, maire, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE FOURNIR le matériel nécessaire à l'évènement.

DE DEMANDER à la MRCT de procéder à la recherche de bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

208-06-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier